

Image not found or type unknown



Frais implants non remboursés enfant majeur

Par **leode**, le **04/01/2012** à **07:44**

Bonjour, rnrnles parents divorcés doivent-ils participer par moitié aux frais d'implant pour un enfant majeur?

Par **cocotte1003**, le **04/01/2012** à **13:30**

Bonjour, si rien n'est spécifié sur le règlement des traitements médicaux dans le dernier jugement, non l'autre parent n'a pas à payer autre chose que la pension. Donc soit vous trouvez un accord amiable (écrit) soit votre fils (puisque'il est majeur) doit saisir le JAF, cordialement, bonne année